

*Conseil de Développement
La précarité énergétique
19 février 2014 - CCI Brest*

1. La précarité énergétique: définition et problématique
2. Les données sur le Pays de Brest
3. Problématique urbaine / rurale
4. Les dispositifs locaux de lutte contre la précarité énergétique
5. Les acteurs: techniques, sociaux, associatifs, institutionnels
6. Le rôle de l'Agence Locale de l'énergie

1. Définition de la Précarité énergétique

- Concept de la « fuel poverty » apparu dans les années 70 en Grande Bretagne.
- En France on parle de précarité énergétique à partir des années 80. (droit à l'accès aux énergies, aide de la collectivité pour les plus démunis)
- Le constat est le même : difficulté pour les plus démunis à payer leur facture de chauffage.
- Il faudra attendre les années 2000 / 2010 pour voir cette notion inscrite dans la loi

1. Définition de la Précarité énergétique dans la législation

- En 2001 en GB: ménage dont la dépense énergétique \geq 10% du revenu pour maintenir 21°C dans la pièce à vivre et 18°C dans le reste du logement
 - Définition la plus utilisée mais soumise à débat: quels revenus prendre en compte, quelles dépenses, perception différente entre pays du nord / du sud. L'indicateur des seuls revenus ne suffit pas
- En 2007 une étude européenne est lancée sur 5 pays (projet EPEE), création du réseau RAPPEL en France (ADEME, Fondation Abbé Pierre, CLER)
- Selon la loi Grenelle 2 (2010): « est en situation de précarité énergétique une personne qui éprouve dans son logement des difficultés particulières à disposer de la fourniture d'énergie nécessaire à la satisfaction de ses besoins élémentaires en raison de l'inadaptation de ses ressources ou de ses conditions d'habitat ».

1. Définition de la Précarité énergétique dans la législation

- ➔ La Précarité énergétique résulte donc de trois facteurs principaux:
 - ⊙ Les revenus des ménages
 - ⊙ La performance énergétique du logement
 - ⊙ Le coût de l'énergie

- ➔ nécessité de trouver et croiser les bons indicateurs:
 - ⊙ Besoins thermiques du logement et pas consommations: risque d'occulter le phénomène de privation
 - ⊙ Eloignement et étalement urbain: charges de transport

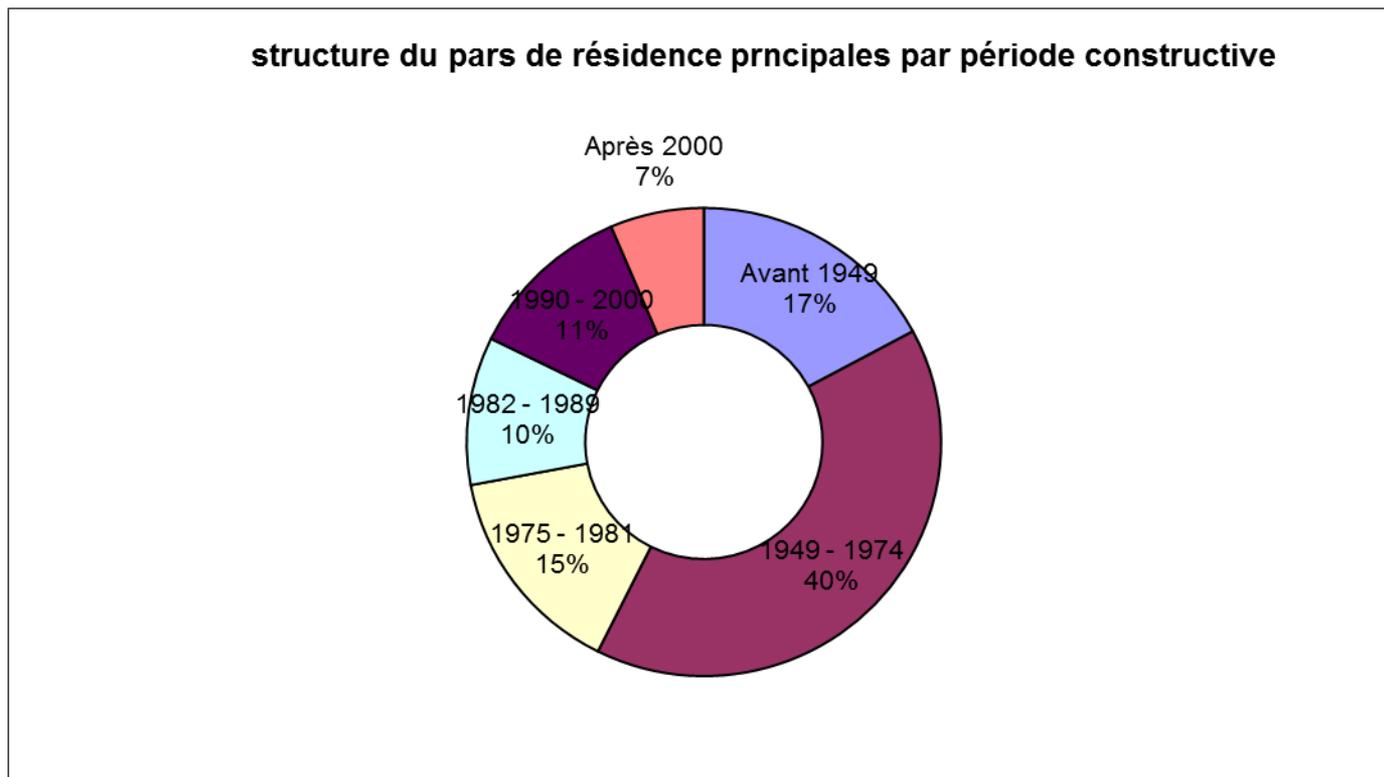
- ➔ Les études générales habitat.
 - ⊙ Les documents de planification: PDH (PDALPD), PLH
 - ⊙ Les études pré opérationnelle des OPAH, PIG
 - ⊙ Les profils climat énergie

- ➔ Les données Ener'ges: données habitat jusque la maille communale sup à 2000 habitants
 - ⊙ Date de construction des logements
 - ⊙ Typologie des logements
 - ⊙ Etiquette DPE 3CL
 - ⊙ Etiquette DPE approche facture

- ⊙ La précarité énergétique touche essentiellement les foyers aux revenus modestes habitant dans des logements anciens et peu performants thermiquement

2. Les données sur le Pays de Brest

➔ Structure du parc de logement dans le Pays de Brest



© 86% de résidences principales

© 63% en MI, 37% en collectif, 12 % logement social

© Parc datant d'avant 1975: 57 %

2. Les données sur le Pays de Brest

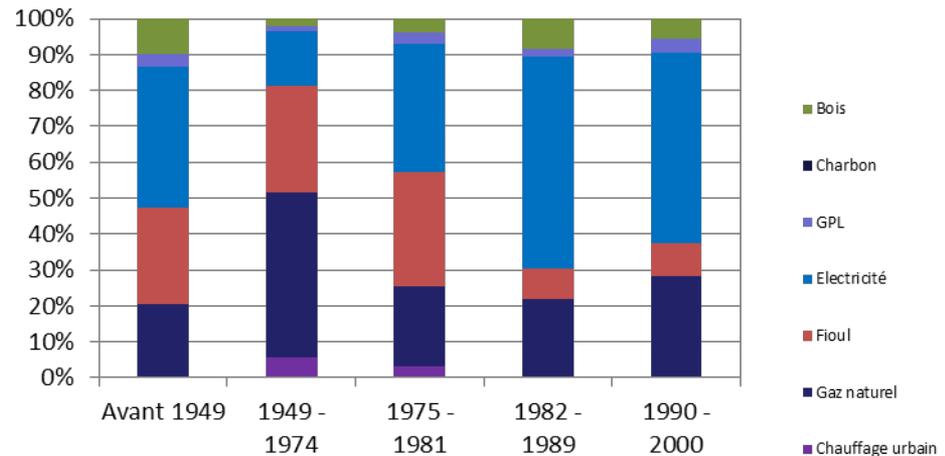
➔ Energies utilisées:

- ⊙ Electricité: 31% de l'énergie finale du résidentiel
- ⊙ Gaz naturel: 27%
- ⊙ Fioul: 26%
- ⊙ Bois: 11%

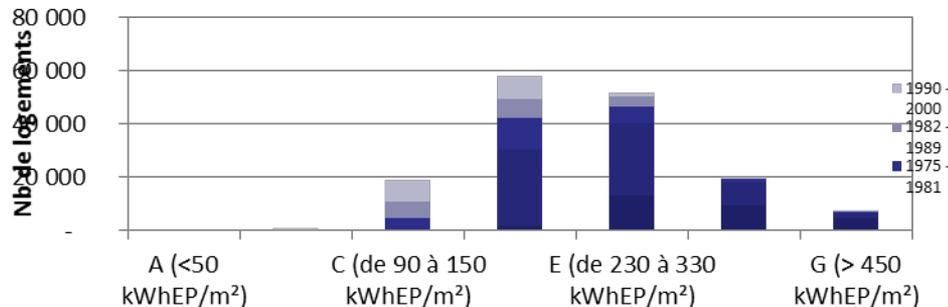
➔ Etiquette DPE:

- ⊙ Classe G: 4%
- ⊙ Classe F+G: 16%
- ⊙ Classe E+F+G: 47%

Parts de marché des énergies de chauffage en fonction de la période de construction pour les résidences principales



Répartition des résidences principales selon la période de construction et le DPE - Méthode 3CL



70% du parc en E F G
date d'avant 1975

2. Les données sur le Pays de Brest :

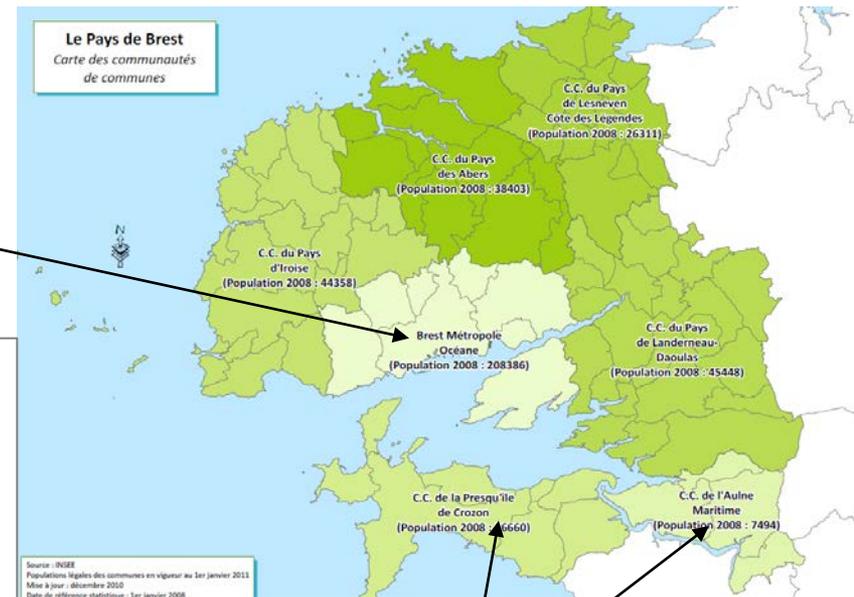
➔ nécessité de différencier la métropole du reste du territoire :

BMO:

- 92% de résidences principales
- 42 % MI, 58% collectif
- 64% avant 1975
- GN (44%) et électricité (28%)
- Etiquettes G (2%), F+G (13%), E+F+G (40%)

Les 6 EPCI:

- 79% de résidences principales
- 90% MI, 10% collectif
- 50% avant 1975
- Fuel (34%) et électricité (33%), le bois (18%)
- Etiquettes G (8%), F+G (21%), E+F+G (60%)

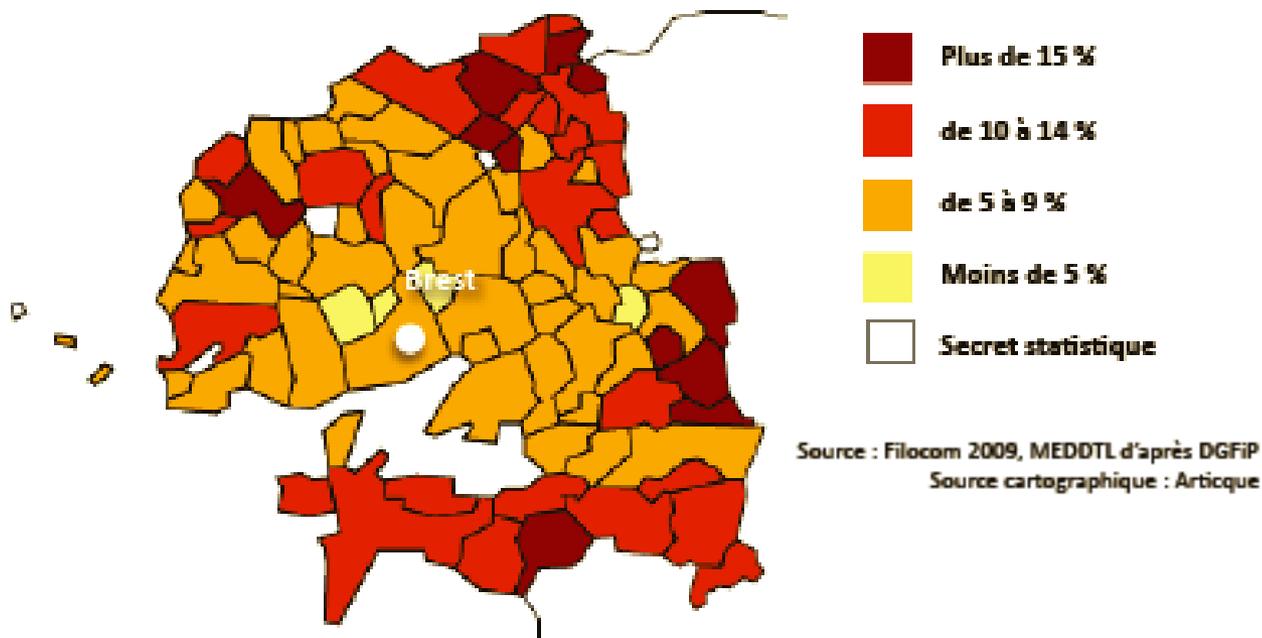


Spécificité de certains territoires:

- La CCPI et la Presqu'île de Crozon ont une part plus importante de l'électricité (36%)
- La CCAM et la CCLCL ont une part plus importante du fuel (38%)
- Aulne Maritime : G (13%), F+G (32%) , E+F+G (73%). + Presqu'île de Crozon

2. Les données sur le Pays de Brest:

- ➔ 8% des propriétaires occupants vivent en dessous du seuil de pauvreté (7753,50€) - Etude de la CEB (2011)



- ➔ Vulnérabilité des territoires du sud et nord du Pays de Brest

2. Les données sur le Pays de Brest:

- ➔ Nécessité de croiser performance énergétique des logements et données sociales
 - ⊙ Etude en cours pour une cartographie d'intensité énergétique et précarité énergétique sur BMO
 - ⊙ Etude du CCAS de Brest par l'ADEUPA sur l'analyse des besoins sociaux sur Brest

- ➔ L'objectif est d'améliorer le repérage des situations afin de proposer les dispositifs existants.

- ➔ Le constat étant également que les ménages en situation de PE ne sollicitent pas les dispositifs d'aides

➔ Problématique urbaine / rurale

◎ Urbaine:

- ▣ Parc locatif privé
- ▣ Copropriétés dégradées
- ▣ Fragilité structurelle du bâti des copropriétés



◎ Rurale:

- ▣ Parc ancien de MI / chauffage électrique et fuel
- ▣ Propriétaires occupants âgés à faibles revenus
- ▣ Problématique de maintien à domicile et de capacités d'investir dans les travaux
- ▣ Charge du transport dans les budgets des ménages



➔ Parc public / privé

⊙ Les bailleurs sociaux:

- ▣ mise en place de Plan Stratégique de Patrimoine, de PPI incluant la rénovation énergétique
- ▣ Mise en place d'actions collectives d'information sensibilisation

⊙ Bailleurs privés

- ▣ Difficultés de mobilisation des propriétaires
- ▣ De prise de décision quant à une réserve pour travaux d'économies d'énergie

➔ La PE peut être une composante de l'habitat indigne

➔ Scénarios d'évolution des prix de l'énergie dans l'habitat d'ici 2020 (CRE 2013)

- ⊙ L'électricité: +50% d'ici 2020, Gaz: +20% Fuel: +100%

➔ Les ménages aux revenus moyens peuvent être touchés par la PE

➔ Nécessité de viser des performances ambitieuses « Ne pas tuer le gisement »

➔ Conseil Général

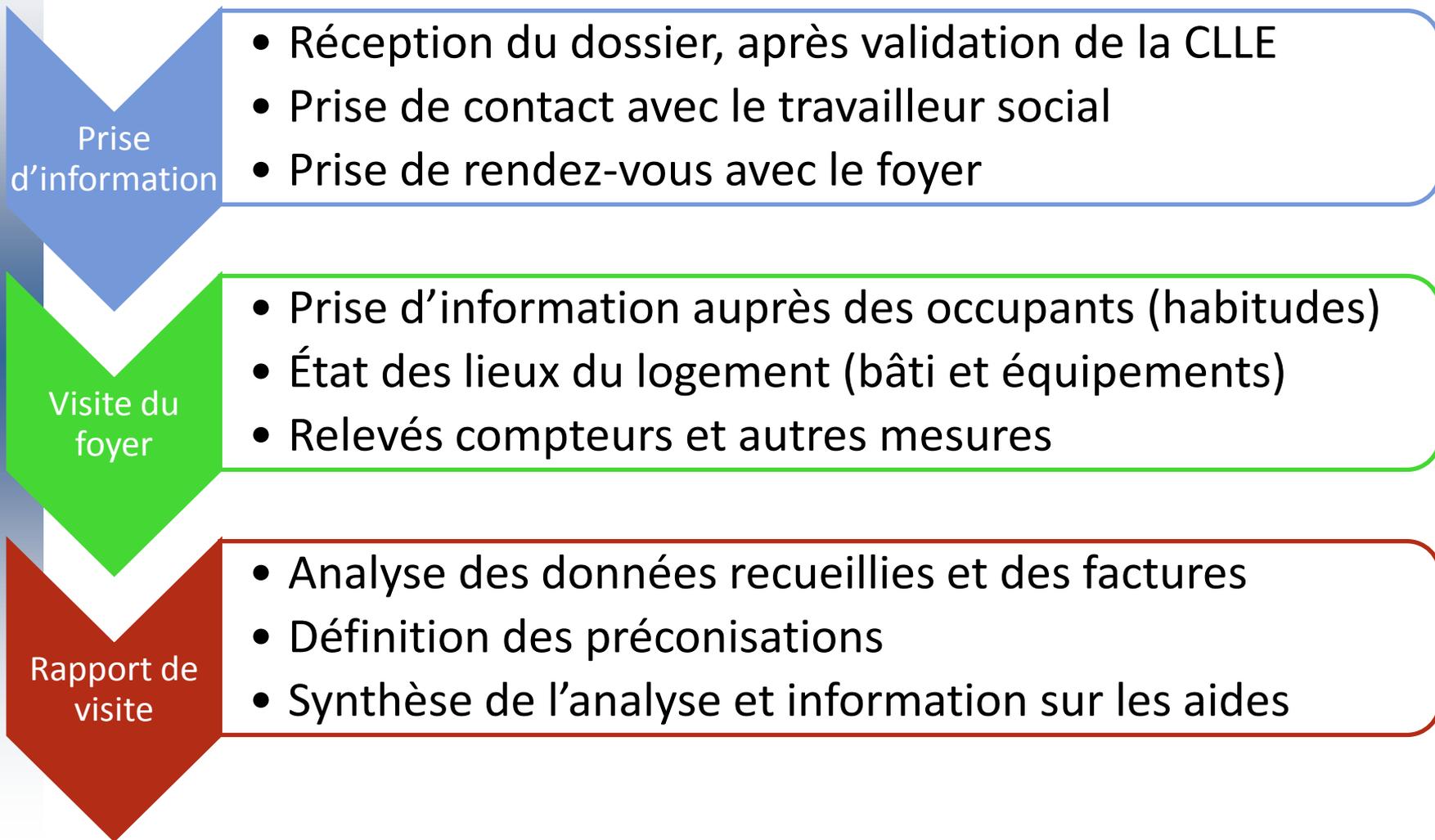
⊙ Agenda 21

- ▣ Développement d'une offre de logements abordables
- ▣ Soutien à la construction de nouveaux logements sociaux

⊙ Plan départemental d'action pour le logement des personnes défavorisées (PDALPD)

- ▣ Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL)
- ▣ Visite eau-énergie (VEE) réalisées par les ALEC
- ▣ Aide à la maîtrise de l'énergie (350€ par foyer + 75€ par personne supplémentaire, plafonnée à 610 € par foyer)

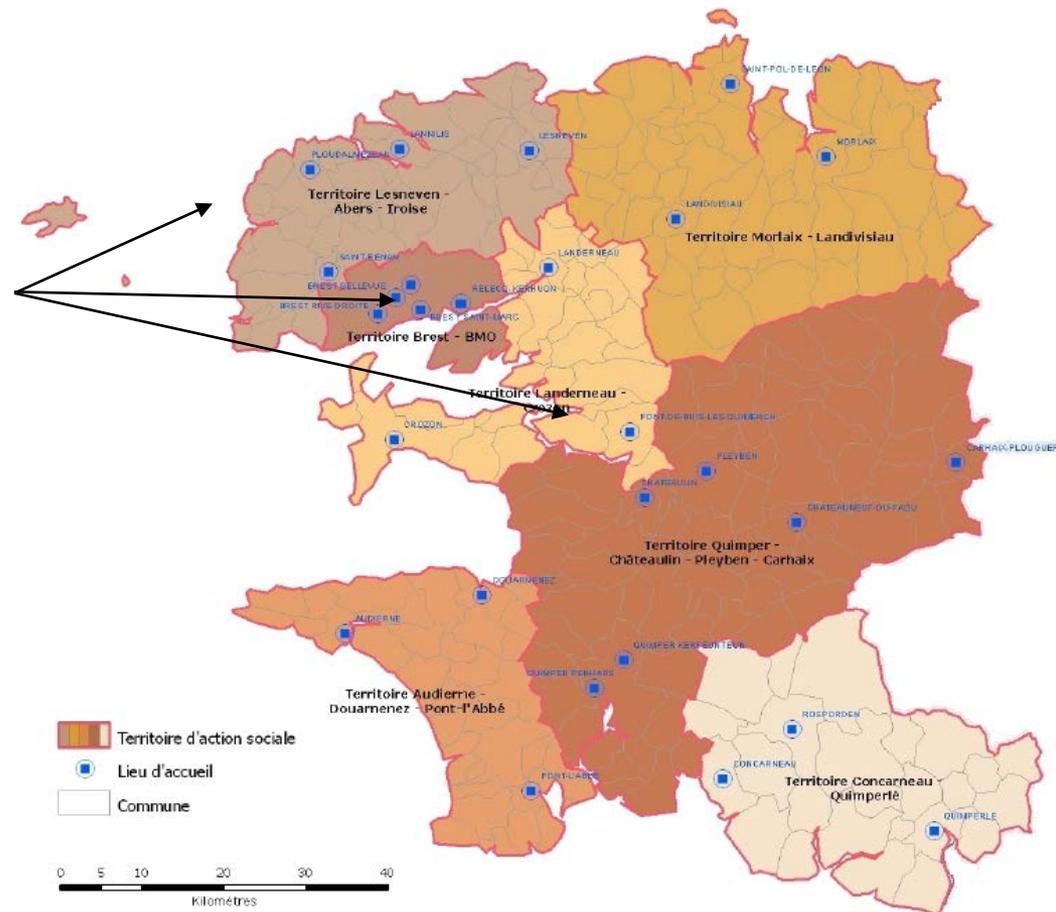
➔ Méthodologie d'une Visite eau énergie



➔ Conseil Général

© Animation territoriale (TAS) et information/formation auprès des professionnels de l'action sociale (ALEC)

Pays de Brest: 3 TAS



- ➔ Les Opérations Programmées des EPCI du Pays de Brest (le volet Energie est obligatoire dans les OPAH et PIG depuis 2011)
 - ⊙ OPAH Copropriétés sur BMO: copros dégradées, pathologies lourdes
 - ⊙ OPAH RU de Brest Recouvrance: traitement de l'habitat indigne, mixité de l'offre locative, requalification et amélioration de la performance thermique, accessibilité et adaptation
 - ⊙ OPAH de la CCPLD: lutte contre l'habitat indigne et dégradé, performance énergétique, maintien à domicile, mise aux normes assainissement

➔ Les PIG (Programme d'Intérêt Général)

◎ PIG BMO

- ▣ Lutte contre l'habitat indigne et la précarité énergétique: renforcement du repérage des situations (insalubrité, péril, précarité énergétique), remise aux normes de salubrité et de confort
- ▣ Rénovation thermique du parc individuel et collectif : Tinergie
- ▣ Adaptation mixité sociale

◎ PIG sur 3 EPCI: CCPI, CCPLCL, CCPA:

- ▣ Habitat indigne et dégradé
- ▣ Précarité énergétique
- ▣ Adaptation
- ▣ Maîtrise de l'offre locative
- ▣ Intérêt de travailler à l'échelle d'un TAS/PIG

◎ PIG îles du Ponant

- ➔ SLIME (Service Local d'Intervention pour la Maîtrise de l'Energie) sur BMO en 2014
 - ⊙ Programme d'intervention éligible aux CEE et destiné à la lutte contre la précarité énergétique par l'information, le repérage et le conseil aux ménages par des visites à domicile
 - ⊙ L'objectif d'un SLIME est d'intervenir rapidement et massivement par l'organisation de la chaîne de détection, des visites à domicile systématiques, l'orientation des ménages vers des solutions durables
 - ⊙ Les visites SLIME permettent d'apporter des conseils d'usage et comportementaux, d'installer des petits équipements, d'orienter les familles vers d'éventuels dispositifs et programmes adaptés à leur situation.
 - ⊙ Sur BMO, un objectif de 100 visites annuel
 - ⊙ Une commission établie depuis 2011 Commission de Lutte contre l'Habitat Indigne et la PE (LHIPE)

➔ Dispositifs d'information et d'accompagnement

© Mise en place des PRIS par le gouvernement: ADIL, réseau EIE dans le Finistère



© Espace Info Energie du Pays de Brest



© Tinergie sur BMO



© Les opérateurs des OPAH: Pact HD 29, Citémétrie

➔ Les aides financières

- ⊙ Subvention de l'ANAH des OPAH et Habiter Mieux (suivi, études pré opérationnelles, animation, travaux)
- ⊙ Subventions de l'ANAH abondées par les collectivités
- ⊙ Aides du CG29 dans le cadre du FSL
- ⊙ Tarifs sociaux de l'énergie : électricité et gaz (éligible à la CMU et l'ACS)
- ⊙ Importance des dispositifs préventifs / curatifs

- ➔ La lutte contre la précarité énergétique nécessite une synergie entre:
 - ⊙ Les acteurs techniques (énergie, bâtiments, professionnels)
 - ⊙ Les professionnels de l'habitat
 - ⊙ Les professionnels de l'action sociale, CDAS, CCAS, CIAS
 - ⊙ Les services des collectivités
 - ⊙ Les associations caritatives
 - ⊙ Les « donneurs d'alerte »
 - ⊙ Les associations de défense des consommateurs
 - ⊙ Les bailleurs sociaux

- ➔ La lutte contre la précarité énergétique nécessite une instance de concertation, de traitement des situations avec l'ensemble des acteurs (cf commission LHIPE)

- ➔ La lutte contre la précarité énergétique inscrite dans les objectifs de l'association
 - ⊙ Accompagnement des politiques de l'énergie, climat, de l'habitat
 - ⊙ Une animation territoriale qui se développe: mise en relation entre les acteurs, information sur les dispositifs
 - ⊙ Les VEE
 - ⊙ La formation des professionnels de l'action sociale
 - ⊙ Bailleurs sociaux: enquêtes, information et sensibilisation des locataires suite à une rénovation énergétique
 - ⊙ Les visites SLIME sur BMO: massifier l'information et le repérage
 - ⊙ Un appui de la Fondation Abbé Pierre, en complément de celui des collectivités (BMO, CG29)
 - ⊙ Participation au réseau RAPPEL, réseau national des ALEC, des EIE, etc..

➔ Des outils et des repères par les techniciens des ALEC

- ⊙ Analyse du bâti, mesures
- ⊙ Analyse des équipements (moyennes de consommations par type d'appareil)
- ⊙ Répartition par usage des consommations
- ⊙ Outils pour l'analyse de factures énergie et eau
- ⊙ Repères pour l'analyse comportementale
- ⊙ Outils de diagnostics et rapports de visites, préconisations

➔ Un accompagnement des ménages par les visites à domicile pour:

- ⊙ Meilleure compréhension du fonctionnement du logement (isolation, régulation, ventilation)
- ⊙ Compréhension du système de comptage d'énergie et d'eau
- ⊙ Utilisation efficace et efficiente des équipements
- ⊙ Application des écogestes
- ⊙ Lecture de factures
- ⊙ Kit économies d'énergie (SLIME BMO)

- ➔ **Complexité de définir la précarité énergétique:**
 - ⊙ limites avec l'habitat dégradé,
 - ⊙ ne pas occulter le phénomène de privation
 - ⊙ Les facteurs sociaux et comportementaux

- ➔ **Importance de ne pas tuer un gisement en visant des objectifs de performance insuffisants:**
 - ⊙ Augmentation des prix des énergies,
 - ⊙ De la part croissante des foyers menacés de PE

- ➔ **Importance du maillage territorial :**
 - ⊙ Adéquation territoires d'action sociale et politiques de l'habitat,
 - ⊙ La diversité des acteurs nécessite un travail commun au sein d'une instance

- ➔ **Importance du repérage:**
 - ⊙ Communication , information, orientation vers les dispositifs

CCPA:

- 84% de résidences principales
- 94% MI, 6% collectif
- 44% avant 1975
- Electricité (35%) et Fuel (35%) et bois (17%)
- Etiquettes G (6%), F+G (17%), E+F+G (56%)

↳ nécessité de différencier la métropole du reste du territoire :

CCPLC

- 81% de résidences principales
- 91% MI, 9% collectif
- 50% avant 1975
- Electricité (33%) et Fuel (39%) et bois (16%)
- Etiquettes G (8%), F+G (21%), E+F+G (60%)

CCPLD:

- 90% de résidences principales
- 84% MI, 16% collectif
- 50% avant 1975
- Electricité (31%) et Fuel (31%) et bois (17%)
- Etiquettes G (5%), F+G (17%), E+F+G (53%)



Source : INSEE
Populations légales des communes en vigueur au 1er janvier 2011
Mise à jour : décembre 2010
Date de référence statistique : 1er janvier 2008

CCP Crozon:

- 60 % de résidences principales
- 89% MI, 11% collectif
- 53% avant 1975
- Electricité (36%) et Fuel (35%) et bois (21%)
- Etiquettes G (8%), F+G (24%), E+F+G (65%)

BMO:

- 92% de résidences principales
- 42 % MI, 58% collectif
- 64% avant 1975
- GN (44%) et électricité (28%)
- Etiquettes G (2%), F+G (13%), E+F+G (40%)

CCAM:

- 82% de résidences principales
- 90% MI, 10% collectif
- 62% avant 1975
- Electricité (30%) et Fuel (37%) et bois (22%)
- Etiquettes G (13%), F+G (32%), E+F+G (73%)